

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
12 décembre 2019
n° 43 / 7844^e
pages 2345 à 2400

CHRONIQUE / Consommation

L'application du droit de la consommation à l'épreuve
des opérations triangulaires : la question des clauses abusives
> Diane Galbois-Lehalle 2362

ÉDITORIAL

2345 L'encouragement légal de l'irresponsabilité entrepreneuriale, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 2351 Gestation pour autrui : validation de la transcription des actes de naissance
2354 Communication audiovisuelle : présentation de la réforme
2355 Audience (interdiction de filmer) : constitutionnalité du régime
4356 Étranger (maintien en zone d'attente) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2360 La « surtransposition » des directives européennes en droit interne, *Élisabeth Landros-Fournalès*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2369 **Chronique** : Propositions pour une réforme du concours d'agrégation, *Hugues Fulchiron*
2374 **Panorama** : Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme,
Centre de droit de la concurrence Yves Serra
Notes : Responsabilité du diagnostiqueur : les limites du domaine de la garantie, *Civ. 3^e, 21 nov. 2019*
2384 • *avis Philippe Brun*
2387 • *note Patrice Jourdain*
2390 Les dangers de l'EIRL en procédure collective : il faut nuancer !,
note sous Com. 23 oct. 2019, Véronique Legrand
2394 Mesures d'instruction *in futurum* : la délicate appréciation et les enjeux des conditions de
recevabilité d'une demande sur requête, *note sous Paris, 31 juill. 2019, Yves Strickler*

ENTRETIEN

2400 Dominique Hascher et Nicolas Cornu Thénard - La Société de législation
comparée fête ses 150 ans en ce début de mois de décembre

DALLOZ



Version numérique incluse*



321943



9 17 82 993 12 19 43 0

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOUE DE KERAVAL (5379)

CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétariat de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Didier Guével

2345

L'encouragement légal
de l'irresponsabilité
entrepreneuriale



ACTUALITÉS

2348

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque (bénéficiaire): validité en cas de juxtaposition de deux noms,
Com. 27 nov. 2019

Entreprise en difficulté

Cessation des paiements (action en report de la date): assignation de la société,
Com. 27 nov. 2019

Déclaration des créances (délai et portée): créance née d'une infraction pénale,
Com. 27 nov. 2019

Responsabilité pour insuffisance d'actif: détermination du montant mis à charge,
Com. 27 nov. 2019

Procédure d'insolvabilité (inopposabilité à la masse): compétence juridictionnelle,
CJUE 4 déc. 2019

Société et marché financier

Liquidation (liquidateur): désignation par décision de justice, *Com. 27 nov. 2019*

2350

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Droit de propriété (protection): autorisation d'expulsion d'occupants sans droit ni titre,
Civ. 3^e, 28 nov. 2019

Famille-Personne-Succession

Recherche de paternité (hors mariage): non-renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{er}, 4 déc. 2019*

Gestation pour autrui: validation de la transcription des actes de naissance,
Rennes, 25 nov. 2019

2352

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Changement d'usage (location de courte durée): portée des éléments de preuve,
Civ. 3^e, 28 nov. 2019

Changement d'usage (location de courte durée): travaux effectués dans le local,
Civ. 3^e, 28 nov. 2019

Permis de construire (violation): caractérisation de l'infraction, *Crim. 3 déc. 2019*

2353

DROIT PÉNAL

ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Emprisonnement: pas de confusion avec une condamnation prononcée à l'étranger,
Crim. 27 nov. 2019

Blanchiment (charge de la preuve): défaut d'explications du prévenu sur les fonds placés, *Crim. 4 déc. 2019*

Infraction douanière (justification de l'amende): valeur des marchandises,
Crim. 4 nov. 2019

Presse et communication

Communication audiovisuelle: présentation de la réforme

Audience (interdiction de filmer): constitutionnalité du régime,
Cons. const., 6 déc. 2019

Procédure pénale

Détention provisoire (remise en liberté): exigence de circonstances nouvelles,
CJUE 28 nov. 2019

2356

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (maintien en zone d'attente): constitutionnalité du régime,
Cons. const., 6 déc. 2019

Santé publique

Hospitalisation d'office (dangerosité): portée de l'absence des deux expertises,
Civ. 1^{er}, 4 déc. 2019

2357

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement moral (prévention et prohibition): distinction nécessaire des deux obligations, *Soc. 27 nov. 2019*

Comité central d'entreprise (information): situation antérieure à une fusion,
Soc. 27 nov. 2019

Commission santé, sécurité et conditions de travail: désignation des membres,
Soc. 27 nov. 2019

Sécurité sociale

Arrêt de travail (envoi tardif de l'avis): réduction des indemnités journalières,
Civ. 2^e, 28 nov. 2019

Allocation aux adultes handicapés (cumul de ressources): prise en compte des enfants,
Civ. 2^e, 28 nov. 2019

Prestation de compensation du handicap (remise): office du juge, *Cass., 2^e civ., avis, 28 nov. 2019*

Auto-entrepreneur (cotisations sociales): requalification en contrat de travail,
Civ. 2^e, 28 nov. 2019

2359

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Immunité de juridiction (licenciement): détermination de l'existence d'un risque par le juge, *Soc. 27 nov. 2019*



2360 La « surtransposition » des directives européennes en droit interne
par Élisabeth Landros-Fournalès



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2362 L'application du droit de la consommation à l'épreuve des opérations triangulaires: la question des clauses abusives
par Diane Galbois-Lehalle

2369 Propositions pour une réforme du concours d'agrégation
par Hugues Fulchiron

PANORAMA

2374 Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme novembre 2018 - novembre 2019
par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra

NOTES

Responsabilité du diagnostiqueur: les limites du domaine de la garantie

2384 avis sur Civ. 3^e, 21 nov. 2019
par Philippe Brun

2387 note sous Civ. 3^e, 21 nov. 2019
par Patrice Jourdain

2390 Les dangers de l'EIRL en procédure collective: il faut nuancer!, note sous Com. 23 oct. 2019
par Véronique Legrand

2394 Mesures d'instruction *in futurum*: la délicate appréciation et les enjeux des conditions de recevabilité d'une demande sur requête, note sous Paris, 31 juill. 2019
par Yves Strickler



ENTRETIEN

2400 Dominique Hascher et Nicolas Cornu Thénard
La Société de législation comparée fête ses 150 ans en ce début de mois de décembre

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 26 décembre 2019

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr